

Recherche, innovation, les Ardennais redynamisent



© : Google

Avec le soutien public du Ministre de l'aménagement du territoire, les acteurs économiques des Ardennes ont constitué un projet de pôle de compétitivité intitulé "procédés de mise en œuvre des matériaux innovants" (P2MI). C'est un pôle à vocation mondiale dont le premier intérêt est de rassembler toutes les entreprises de la filière dans un grand effort d'innovation et de modernisation.

Le 18 décembre 2006, à l'occasion de sa visite dans les Ardennes, Nicolas Sarkozy, Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire invitait les Ardennais à "constituer un pôle de compétitivité sur la métallurgie", un pôle à l'échelle départementale qui puisse se rapprocher de ceux du même acabit existant à proximité, tel le pôle lorrain des « matériaux innovants et des produits intelligents » (MIPI) de Metz.

L'industrie représente 26% de l'emploi dans les Ardennes. Plus de 1 500 entreprises y travaillent dans douze secteurs industriels : travail des métaux, plasturgie, filière bois, etc.

Mais la forge et la fonderie ardennaises représentent un tiers de la production française de la métallurgie. "Le tissu économique des Ardennes présente une concentration d'entreprises de la

métallurgie dans laquelle les synergies potentielles sont très nombreuses", souligne Géraud Spire, le président de la CCI des Ardennes.

Des projets de R&D subventionnés

La proposition du Ministre a fait l'effet d'un coup d'accélérateur. Depuis, tous les acteurs de la filière métallurgique ardennaise et ses représentations professionnelles (CCI, UIMM, etc) ont eu à cœur de se rassembler pour constituer rapidement un projet de pôle de compétitivité « procédés de mise en œuvre des matériaux innovants ».

Le concept de pôle de compétitivité a été promulgué par l'Etat en 2004. Un pôle réunit dans une ou plusieurs régions, des entreprises, des unités de recherches privées et publi-

La métallurgie ardennaise labellisée SPL

Elle détient la moitié de la production métallurgique de la région Champagne-Ardenne, un quart de la fonderie française et un tiers de la forge française.

La métallurgie ardennaise qui emploie plus de 10 000 salariés rassemble sur un même territoire géographique des entreprises aux productions complémentaires.

Ce sont des PME-PMI exportatrices dans le monde et approvisionnant des marchés nationaux de sous-traitance. Elles partagent les mêmes besoins d'infrastructures autoroutières ou ferroviaires et de centres d'innovations technologiques. C'est précisément la définition du Système Productif Local (SPL) promu par la DATAR (aujourd'hui la DIACT) à partir de 1997.

Un SPL se concrétise en général dans une association d'animation au service des entreprises qui le composent. Elle favorise la cohésion et les échanges des entreprises du SPL et les assiste dans leur recherche de productivité et de marchés à l'exportation.

La Datar a donc labellisé du titre de SPL « le cluster » de la métallurgie des Ardennes dont l'animation est en grande partie l'œuvre de la CCI des Ardennes.

développement : leur métallurgie

ques et des centres de formation d'un même secteur d'excellence afin de dynamiser à l'échelle nationale, européenne ou mondiale l'innovation et la production (donc la création d'emplois). Les partenaires d'un pôle de compétitivité réalisent en commun des projets de recherche & développement. L'Etat, par le biais notamment de l'Agence nationale de la recherche (ANR), labellise leurs projets et accorde aux entreprises et aux laboratoires engagés dans le pôle, un régime attractif de subventions réparties sur trois ans.

“Les entreprises ardennaises qui veulent innover et dont les projets seront recevables par l'Etat pourront recevoir en subvention 30% de leurs dépenses” note la CCI des Ardennes qui précise que *“les collectivités locales pourront utiliser ce levier pour soutenir les entreprises et les établissements de recherche ardennais”*.

Une association de gouvernance

Les décideurs ardennais, avec l'aide de la Préfète des Ardennes, ont d'abord adressé une déclaration d'intention de constitution d'un pôle départemental de compétitivité à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT). Et l'intention a été favorablement accueillie à Paris.

La DIACT est chargée d'instruire les projets de pôles de compétitivité. L'Etat devrait lancer début avril 2007 un nouvel appel à projets de pôles de compétitivité, le premier appel en 2005 ayant, sur 105 projets instruits par la DIACT (laquelle décourage très vite « les projets mal ficelés »), retenu 66 projets viables dont le pôle Industries et Agro-Ressources (IAR) que se partagent la Champagne-Ardenne et la Picardie.

Afin de préparer solidement la constitution d'un pôle de compétitivité

incubateur de projets d'innovation industrielle dans la métallurgie des Ardennes, les décideurs économiques du département ont constitué le 23 février 2007 à Charleville-Mézières l'association de gouvernance de ce projet (*voir encadré ci-dessous*). Présidée par Jacques de Saint-Gilles, cette association doit maintenant bâtir le dossier complexe de projets de R&D à présenter à la DIACT.



Création d'un pôle de compétitivité ardennais

P2MI

« Procédés de mise en œuvre des matériaux innovants »
Constitution du bureau, élu par le conseil d'administration :

Président :	Jacques de Saint Gilles
1 ^{er} vice-président :	Georges le Magnan
2 ^{ème} vice-président :	Jean Martin
3 ^{ème} vice-président :	Jean-Marie Lambert
Trésorier :	Nicolas Grosdidier
Secrétaire :	Hervé Bonnefoy
Membre :	Jacky Stévenin
Membre :	Olivier Roffidal
Membre :	Daniel Parizel

Le secrétariat du pôle de compétitivité sera assuré par Lionel Vuibert, secrétaire général de l'UIMM Ardennes jusqu'à l'aboutissement du projet.